

note n°09/2015

1^{er} juin 2015

FONDATION
pour la RECHERCHE
STRATÉGIQUE

Bruno Tertrais

Maître de recherche, Fondation
pour la recherche stratégique

La dissuasion selon François Hollande

Résumé

Le Président de la République a prononcé le 19 février 2015 un discours sur la dissuasion nucléaire. S'il ne comprend aucune annonce majeure, il recadre notre politique nucléaire, la détaille davantage que ne l'avait fait le *Livre blanc de 2013*, apporte à cet égard des précisions importantes sur la doctrine et la posture françaises, et fait état de quelques inflexions.

Abstract

On the February 19, 2015, the President of the Republic gave a speech on nuclear deterrence. Although it did not contain any major announcements, it reaffirms our nuclear policy while further elaborating upon it – something that the 2013 White Paper did not do – and in this respect provides significant clarifications on French doctrine and posture, and mentions several instances of reorientation.



Le discours prononcé par le Président de la République le 19 février 2015 n'a rien de révolutionnaire. Néanmoins, il contient quelques précisions et ajustements qui rendent son analyse utile.

Le premier mérite d'un tel discours est d'exister : la France est le seul Etat nucléaire occidental (et l'un des seuls pays disposant de capacités nucléaires militaires) dans lequel le Chef de l'Etat ou du Gouvernement consacre un discours public entier à la dissuasion, tous les cinq ans en moyenne. Il s'agit d'une tradition précieuse. D'abord pour la crédibilité de la dissuasion, qui suppose un engagement clair des autorités du pays envers « qui de droit ». Ensuite pour la motivation de tous ceux, au sein des forces armées et de l'industrie en particulier, qui travaillent pour les forces nucléaires françaises. Enfin pour la démocratie : l'existence même de ce pouvoir suprême implique, c'est bien le moins, que son titulaire s'exprime régulièrement devant les Français qui l'ont élu et lui ont donné cette capacité. C'est aussi l'occasion de leur rappeler

que le terrorisme n'est pas la seule menace potentielle sur la France : de par ses fonctions, le Président de la République doit voir loin dans le temps... ainsi que dans l'espace : la mention de l'évolution préoccupante des arsenaux nucléaires asiatiques rappelle que certains des pays concernés ont, ou auront un jour, la capacité d'atteindre notre territoire.

Le paysage stratégique dépeint par le Président de la République justifie, selon lui, la rétention et la pérennisation de la force de dissuasion française. M. Hollande s'abstient, toutefois – au contraire de ce qui est souvent le cas dans d'autres pays – de nommer les Etats susceptibles d'être concernés. Cette discrétion permet de ne pas envenimer inutilement les relations diplomatiques avec certains pays (on pense par exemple au rôle de la France dans les tentatives de règlement de la crise ukrainienne), et de ne pas tracer inutilement de distinction artificielle entre pays « concernés » et pays « non concernés ». Par définition, la dissuasion s'adresse à tout Etat susceptible d'avoir la capacité et la volonté de s'en prendre à nos intérêts vitaux.

On notera également la mention par M. Hollande des évolutions technologiques susceptibles de bouleverser la donne stratégique. Dans les Etats disposant de capacités nucléaires, on s'interroge, il est vrai, sur la possibilité que les moyens cybernétiques, notamment, puissent un jour être utilisés de telle sorte qu'ils paralysent totalement la capacité d'un Etat à fonctionner – situation qui pourrait relever de la dissuasion nucléaire. (Curieusement d'ailleurs, le troisième élément traditionnel du « cœur » de nos intérêts vitaux, le libre exercice de notre souveraineté, n'est pas mentionné dans le discours. Mais il est vrai que la préservation de la « liberté d'action » l'est à plusieurs reprises.)

En dépit des débats sur l'opportunité du désarmement, qui prennent des formes diverses (discours de Prague en 2009, rencontres internationales sur la soi-disant « dimension humanitaire » depuis 2012...), notre pays ne se sent nullement menacé, politiquement, par quelque pression ou demande que ce soit dans ce domaine. Toutefois, certaines voix s'élèvent parfois, en France, pour contester le poids de la dépense nucléaire, par exemple. C'est en partie pour cette raison que M. Hollande a souhaité s'exprimer sur les justifications de la possession par la France d'une force de dissuasion indépendante.

Le Président de la République explique ainsi que « *la France est l'un des rares pays au*

monde dont l'influence et la responsabilité se situent à l'échelle planétaire ». En creux, cela signifie que du point de vue de la légitimité (et non de la légalité) la possession de l'arme nucléaire, notre pays est plutôt mieux placé que d'autres...

A l'instar de ce qui avait été fait dans le *Livre blanc de 2013* (pour la première fois dans un document officiel de haut niveau), le discours de M. Hollande égrène aussi les bénéfiques capacitaires, technologiques et industriels du maintien de la dissuasion. C'est parce qu'elle est une puissance nucléaire – et surtout une puissance nucléaire indépendante – que la France conserve un volume significatif de capacités clés (satellites de renseignement, SNA, ravitailleurs, frégates ASM, bâtiments anti-mines, avions de patrouille maritime...), qu'elle est capable d'opérations de bombardement à longue distance sans préavis (Mali...). C'est aussi pour cette raison que son industrie de défense est aussi performante dans des domaines hautement technologiques.

M. Hollande n'en a pas moins clairement signifié que, contrairement à ce que suggère un certain discours dénonçant la « sanctuarisation budgétaire » de la dissuasion française, que cette dernière n'était nullement exempte de l'effort financier demandé aujourd'hui à la nation. C'est en vertu de cette pérennisation « au plus juste » qu'il a été décidé, entre autres mesures (comme par exemple le décalage à 2016 de l'entrée en service du M51.2), de ne pas développer de nouveau missile, mais de remplacer le M51.2, à la fin de vie de ce dernier, par un « M51.3 ». Ce qui a pour conséquence, comme l'a souligné le Président de la République, que les SNLE de la prochaine génération auront un tonnage très proche de celui des bâtiments actuels. De même M. Hollande a-t-il confirmé que la France ne produirait « *pas de nouveau type d'arme* ». Par ailleurs, il a mentionné le successeur du missile aérobie, l'ASN4G, qui sera développé le moment venu. (Il s'agira d'un missile sans doute hypersonique, pour déjouer les défenses anti-aériennes du milieu du siècle.) La France se situe bien dans une logique de « maintien à niveau », et non de « modernisation » à proprement parler, des deux composantes, qui se veulent complémentaires et réactives.

Cette logique de continuité se retrouve sur les questions doctrinales et politiques. Le Président de la République a repris à son compte l'expression « *circonstances extrêmes de légitime défense* », héritée du quinquennat précédent (et qui permettait à la France de se

dire en cohérence avec l'avis de la Cour internationale de Justice de 1996). M. Hollande a repris à son compte le langage classique français sur les « garanties négatives de sécurité », engagements de non-emploi de l'arme nucléaire contre les Etats non-nucléaires, avec la réserve traditionnelle selon laquelle Paris se délierait de ces engagements au cas où le pays considéré ne respectait pas ses engagements de non-prolifération. (Sur ce plan, le langage français est légèrement différent de celui employé par ses alliés anglo-saxons, car la prolifération nucléaire n'est pas la seule concernée.) C'est la première fois que ces éléments étaient affirmés au plus haut niveau.

Les forces françaises doivent être capables d'exercer des dommages « *absolument* » inacceptables, mais il n'est pas certain que cet adverbe (déjà employé par Jacques Chirac en 2001) ait quelque conséquence pratique que ce soit en termes de planification. Continuité aussi sur le type d'objectifs concernés : il s'agit des centres de pouvoir de l'adversaire, ou encore (c'est une explicitation, non un changement de doctrine) des « *centres névralgiques* », installations particulièrement sensibles et précieuses pour le pouvoir politique, économique ou militaire. Mais contrairement à son prédécesseur, M. Hollande n'a pas dit que la dissuasion française s'adressait « *en priorité* » à ces centres de pouvoir. La nuance n'est pas anodine... Quant au concept d'avertissement ultime, il reste pertinent. (Le Président n'a pas mentionné son caractère « ultime », mais celui-ci avait été rappelé par le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian dans un discours de novembre 2014.)

En termes de transparence, la France persiste dans une tradition désormais bien établie : elle confirme qu'elle ne dispose que de trois lots de missiles balistiques pour ses SNLE, et annonce le nombre de vecteurs ASMPA (54) qu'elle possède. Ces 54 vecteurs ne sont pas des « missiles » : le nombre d'armes nucléaires disponibles pour ce pool commun destiné aux

FAS et à la FANu (Force nucléaire aéronavale) est bien évidemment inférieur. Cette annonce n'est pas négligeable, mais l'on peut regretter que le Président de la République n'ait pas souhaité aller plus loin – alors même que son lointain prédécesseur François Mitterrand avait, lui, détaillé publiquement, en 1994, toutes les caractéristiques techniques des forces nucléaires françaises... Mais on note un effort de transparence également sur les installations : Paris ouvrira à des visites internationales l'ancien site du Plateau d'Albion et la base aérienne (désormais non-nucléaire) de Luxeuil.

Enfin, pour démontrer s'il en était besoin la volonté française de voir au plus vite être conclu un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins explosives, M. Hollande a annoncé que Paris élaborerait prochainement un projet de texte qui sera soumis à la communauté internationale.

Le Président de la République a choisi de mettre l'accent sur la continuité. On peut s'en féliciter dans la mesure où cela confirme que ce domaine, régalié par excellence, et summum de la responsabilité politique, reste généralement exempt des controverses politiques. On peut aussi craindre qu'un certain conservatisme français donne prise à des accusations d'immobilisme (et ce alors même que la politique nucléaire fait l'objet de réexamens réguliers au sommet de l'Etat). En tout état de cause, la pédagogie mais aussi le débat ouvert seront nécessaires pour que le précieux « consensus français sur la dissuasion » puisse continuer d'exister. Cela sera tout particulièrement le cas dès lors que notre pays s'apprête à entamer un nouveau cycle programmatique destiné à pérenniser la force de dissuasion, ce qui mécaniquement signifiera une montée de la dépense nucléaire dans un budget de la défense structurellement contraint.♦

Auteur

Bruno Tertrais est maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique.

Les opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité de leur auteur

WWW.FRSTRATEGIE.ORG

4 BIS RUE DES PÂTURES 75016 PARIS TÉL : 01 43 13 77 77 FAX 01 43 13 77 78

ISSN : 2273-4643

© FRS-TOUS DROITS RÉSERVÉS